



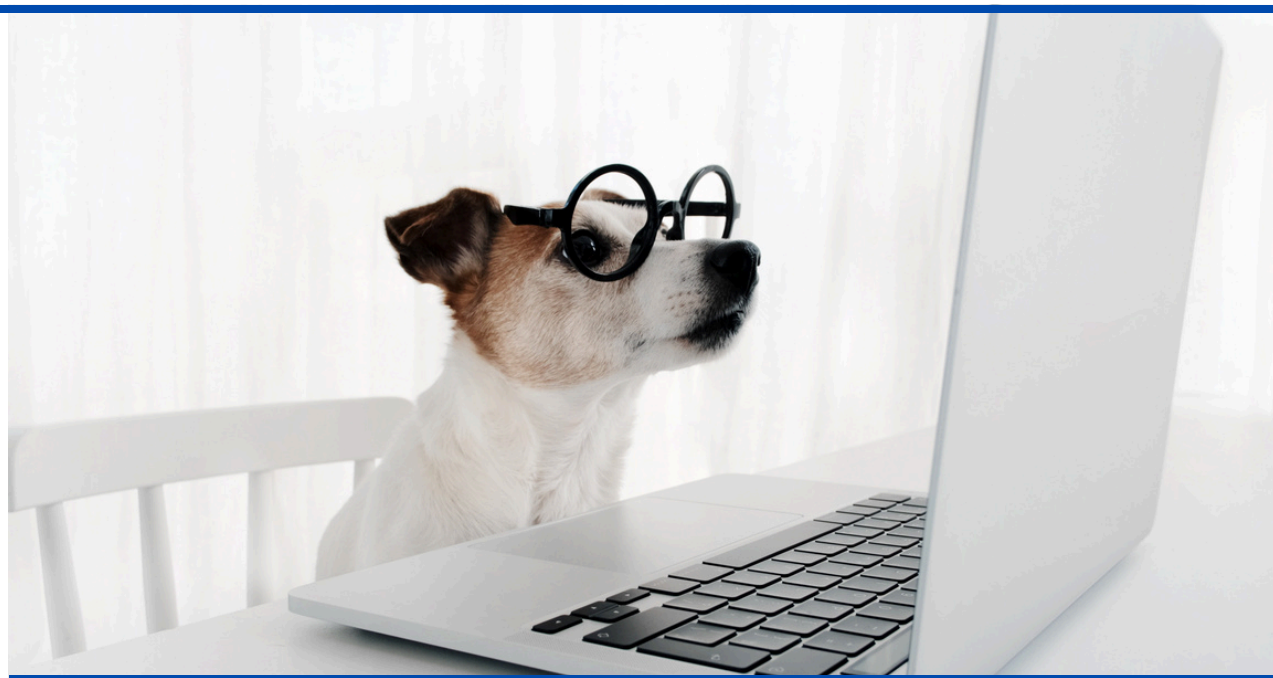
PATTES 4 LIFE

Monitrice d'équitation
Educatrice Comportementaliste Canin

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES (CGV) & TARIFS

Applicable au 01 janvier 2026

« Le client déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente, ainsi que des règlements et les accepte sans réserve avec ou sans signature des CGV. »



Pattes 4 Life | N° Siret : 894 161 504 000 36 | Code APE : 01 49Z | N°TVA : FR61894161504
88 Impasse du Mole, 74130 Contamine-Sur-Arve | RC Pro : La Prévoyance
www.pattes4life.fr | 06.70.03.41.83 | contact@pattes4life.fr

SOMMAIRE

FONCTIONNEMENT DE PATTES 4 LIFE.....	4
CGV & RÈGLEMENT ÉDUCATION CANINE & ÉQUINE.....	5
NATURE DES PRESTATIONS CANINE & ÉQUINE.....	9
PAIEMENT & ENGAGEMENT DES PRESTATIONS.....	14
ANNEXES.....	16

ÉDUCATION CANINE & ÉQUINE

PATTES 4 LIFE



FONCTIONNEMENT DE PATTES 4 LIFE

Pattes 4 Life travaille du lundi au vendredi de 09h à 19h et le samedi de 09h à 14h. Horaires flexibles en fonction de la météo. Dimanche fermé.

En ma qualité de formatrice, j'accueille des stagiaires en reconversion professionnelle, en formation du métier d'éducateur canin et des collègues qui souhaitent optimiser leurs compétences en matière éducative et comportementale. Leur présence, lors des cours, n'entache en rien votre travail.

CONTACT :

Je réponds sous 24h à 72h du lundi au vendredi.

Je ne traite pas les emails le week-end et les jours fériés.

En attendant mon retour, je vous invite à regarder ma foire aux questions (F.A.Q.) sur mon site internet. Vous trouverez certainement les premiers éléments de réponse.

<https://pattes4life.fr/f-a-q>

Si après un appel téléphonique je ne décroche pas, c'est que je suis en rendez-vous clientèle. Merci de me laisser un message (sms) et je vous recontacte dans les plus brefs délais.

DÉCOMMANDER LA SÉANCE :

Par respect pour les personnes attendant des disponibilités, nous vous demandons de bien vouloir annuler votre rendez-vous au minimum 48h à l'avance, faute de quoi il sera considéré comme dû et facturé et/ou déduit de votre abonnement.

Je rappelle aussi que mon boulot est une passion, mais c'est avant tout mon travail qui me permet de vivre. Merci pour votre compréhension.

CGV & RÈGLEMENT ÉDUCATION CANINE & ÉQUINE

Article 1 : Préambule

Le présent contrat a pour objectif de déterminer les droits et obligations de NUEZ JUSTINE comportementaliste et éducateur canin et monitrice d'équitation que l'on appellera le Vendeur et de la personne physique ou morale bénéficiant des services que l'on appellera le Client.

En réglant la prestation, le Client déclare accepter sans réserve les termes de celle-ci ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente. Ces dernières prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par le Vendeur. Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier ses conditions générales de vente à tout moment sans préavis : les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de règlement par le Client.

Les CGV sont mises à disposition du Client sur le site web de l'entreprise : www.pattes4life.fr

Article 2 : Obligations du Vendeur

Les obligations du Vendeur sont des obligations de moyens, mais il mettra tout en œuvre pour atteindre au mieux l'objectif déterminé avec le client.

En aucun cas le Client ne pourra exiger de résultats, ceux-ci étant liés à la capacité et l'implication du Client à mettre en application le programme d'éducation canine ou équine, mais aussi aux réactions propres au chien/cheval, êtres vivants dont les réactions peuvent être imprévisibles.

Article 3 : Obligations du Client

Le Client s'engage auprès du Vendeur à être en règle concernant les points suivants avant toute première séance d'éducation ou de pension :

- Vaccination : CHPPiL obligatoire. La rage n'est actuellement pas obligatoire en France.
- La toux du chenil : fortement conseillée et obligatoire chez « Pattes 4 Life », car très facilement transmissible d'un chien à un autre sur simple contact entre chiens.
- Identification du chien : puce électronique ou tatouage.
- Responsabilité civile : attestation d'assurance responsabilité civile mentionnant la couverture des animaux domestiques.

Le Client s'engage à mettre à disposition du Vendeur tous les moyens nécessaires pour la réalisation des prestations définies dans le délai convenu.

Le Client devra être majeur et capable, disposer de pleine capacité juridique.

Le Client devra fournir à son chien le matériel recommandé par le Vendeur (collier, laisse et longe).

Les conducteurs mineurs seront systématiquement accompagnés d'un Client majeur et capable, et devront présenter une autorisation parentale pour participer aux cours. Les cours seront exclusivement réservés aux Clients, ils ne seront en aucun cas autorisés à être accompagnés par des personnes extérieures à la prestation. Dans le cas contraire, le Vendeur se réserve le droit d'annuler le cours, qui sera considéré comme accompli.

Lors des cours, il ne sera admis qu'un seul chien par conducteur et un seul conducteur à la fois par chien, sauf si plusieurs chiens de la même famille.

Le client est conscient que le travail personnel est garant du succès de l'entreprise. Si les recommandations n'étaient pas appliquées, le Vendeur ne saurait être tenue pour responsable de l'échec du processus.

Lors des séances, le Client doit tenir en laisse son chien, sauf indication contraire du Vendeur dans le cadre d'un exercice d'éducation.

Le Client est désigné comme le détenteur du chien. Lors des cours, il en a la garde et en est responsable. Le Client est responsable de la bonne tenue de son chien.

En cas de morsure, le propriétaire du chien mordeur devra le soumettre aux contrôles vétérinaires réglementaires. Il devra prendre en charge, par l'intermédiaire de son assurance, les frais entraînés par l'accident. Le Client sera responsable des dommages causés par son chien, sur lui-même ou sur autrui.

Article 4 : Règles de déontologie

Le Vendeur NUEZ JUSTINE, s'engage à proposer à sa clientèle des méthodes d'éducation amicales et positives dans le respect de l'intégrité physique et psychique du chien/cheval, et de continuer à se former pour améliorer ses compétences.

Article 5 : Responsabilité Civile Professionnelle

Le Vendeur a souscrit une assurance Responsabilité Civile et Professionnelle pour tous dommages causés aux tiers par votre chien au cours d'une séance d'éducation.

Les services « Pattes 4 Life » sont assurés par LA PREVOYANCE - contrat N° 147 149 720. Votre chien peut aussi me causer, ainsi qu'aux autres, des dommages lors d'une séance d'éducation ou à la pension. La responsabilité civile peut être engagée.

Les frais d'ostéopathie suite à une chute ou traumatisme causé par votre chien, eux ne sont pas remboursés par la sécurité sociale. De ce fait, c'est au frais du Client de régler cette facture (55€ sous réserve de modification tarifaire de l'ostéopathe).

Article 6 : RGPD

« Les informations recueillies sur le Client dont l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise « PATTES 4 LIFE » sont indispensables au traitement de sa demande/la vente. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution de la demande et des garanties éventuellement applicables à l'issue de la demande.

Le responsable du traitement des données est l'entreprise « PATTES 4 LIFE - 88 Imp. du Mole, 74130 Contamine-Sur-Arve - contact@pattes4life.fr ».

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions.

Conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 06 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/.679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou e-mail mentionnées ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide.

En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »

Article 7 : Droit à l'image

Au cours de l'exécution de ses prestations, le Vendeur peut être amené à photographier ou filmer vos animaux aux fins de preuves de la bonne exécution du service. Le Client accepte sans réserve que l'entreprise "PATTES 4 LIFE" publie, sur son site Internet et sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook,..) : des photos/vidéos de mon/mes chien(s) prises lors des cours canins/pension canine et cours équins.

Article 8 : Propriété intellectuelle

Tous les éléments relatifs au contenu des prestations et relatifs au site internet du Vendeur, dont l'adresse web est la suivante : www.pattes4life.fr , sont protégés par Copyright et restent la propriété intellectuelle exclusive du

Vendeur. Il est interdit de reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement ces éléments, sous quelque forme que ce soit (version papier, informatique), et ce quelle que soit la langue (anglais, allemand, espagnol, italien,...), sans l'accord explicite et formel du Vendeur.

Article 9 : Confidentialité

NUEZ JUSTINE Comportementaliste éducateur canin et monitrice d'équitation s'astreint au secret professionnel dans le cadre de son activité et s'engage à ne divulguer aucunes informations ou confidences relatives à la vie privée de son Client.

Le Client s'engage, réciproquement, à une obligation générale de confidentialité portant sur toutes informations orales ou écrites, quel qu'en soit le support, échangées dans le cadre de la prestation, et ce pendant toute la durée du contrat ainsi qu'après son échéance.

Article 10 : Règlement des litiges

Les parties s'engagent, en cas de litige de quelque nature que ce soit, à tenter un règlement amiable de ce litige. Elles s'engagent à faire leur possible pour que ce règlement amiable ait toutes les chances d'aboutir et à faire preuve de toute la bonne foi nécessaire.

Le propriétaire de l'animal accepte la totalité des articles avec ou sans signature des CGV et règlements.

Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation.

Médiation de la consommation : Conformément aux articles L 616-1 et R 616-1 du Code de la consommation, je vous propose un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est MEDIAVET. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : www.mediavet.net ou par voie postale en écrivant à : MEDIAVET, 126 chemin de l'abreuvoir, 38410 SAINT-MARTIN D'URIAGE.

NATURE DES PRESTATIONS

CANINE & ÉQUINE

NUEZ JUSTINE comportementaliste et éducateur canin et monitrice d'équitation est une entreprise régie par le statut d'entreprise individuelle soumise à la TVA de 20% et qui effectue les services suivants : bilan comportemental canin au domicile du Client, éducation canine au domicile du Client ou en extérieur (en fonction des problématiques), cours collectifs canins, adoption & conseils, promenades éducatives (dog-walking), balade collective, mantrailing // cours particulier équin, cours duo équin, cours collectifs équins, stages équins, travail du cheval.

Canin

Bilan comportemental canin

Le Vendeur se déplace au domicile du Client pour effectuer un entretien comportemental, d'une durée de 1h30 à 2h00, et déceler ainsi la cause du comportement dit gênant et proposer un programme de rééducation comportementale.

C'est le premier rendez-vous obligatoire afin de mieux comprendre la demande du Client et de faire connaissance avec le chien pour instaurer une relation de confiance.

Avant la prise de rendez-vous comportementale, il est demandé au client d'avoir vu au préalable son vétérinaire référent pour le problème de comportement afin de s'assurer que l'origine ne soit pas physiologique.

Education canine à domicile et en extérieur

Le Vendeur se déplace au domicile du Client ou dans d'autres lieux selon la problématique pour effectuer une séance d'éducation personnalisée, d'une durée de 1h maximum avec le Client et son chien.

Le Vendeur n'impose aucun délai pour l'accomplissement des cours individuel. Le Client est libre de fixer les cours selon le rythme qu'il lui convient et en fonction des objectifs décidés avec le Vendeur.

Adoption & Conseils

Le Vendeur interviendra à domicile afin de conseiller le Client sur l'adoption d'un animal ou tout autre sujet sur lequel ils se seront mis préalablement en accord (durée environ 1h30). Ces prestations restent une activité de conseils et suite aux conclusions apportées par le Vendeur, le Client reste le seul décideur, le Vendeur ne saurait être tenu responsable des choix effectués.

Promenades éducatives -dogwalking- (maître absent)

Le Vendeur cherche au domicile du Client le ou les chiens, afin qu'ils passent un agréable moment de détente et de défoulement en compagnie d'autres chiens, et reste dans des lieux autour du domicile du Client (parc, forêt,..). Lors du premier rendez-vous, avant d'entamer directement la promenade, je ferai d'abord sa connaissance avec la présence du Client. Nous voyons ensemble les consignes (matériel chien, clé, etc..), puis, je partirai en balade avec ou sans le Client pour évaluer son comportement (attention, le rdv test n'est pas 1h de balade. C'est le temps restant qui sera pris pour une balade : ex. 20min de discussion, il restera 40min de balade).

Si tout se passe bien, crescendo, j'intégrerais d'autres chiens aux balades. Pendant les promenades éducatives, j'aborde diverses thématiques comme la marche en laisse, le rappel, le rapport d'objet, la gestion des émotions, etc.... Ne seront pas acceptés : les chiens malades ou blessés, les chiens de 1ère et 2ème catégorie dont les propriétaires ne sont pas conformes avec la loi, les chiens agressifs envers leurs congénères ou envers les humains, les chiens non à jour des vaccins.

Cours collectifs canins sur terrain ou en extérieur

Le Client est invité à rejoindre en fonction de la thématique et du lieu indiqué, soit le terrain (PATTES 4 LIFE - 88 Imp. du Mole, 74130 Contamine-Sur-Arve), soit l'endroit extérieur indiqué à côté de la thématique.

Les cours collectifs durent 1h maximum.

Balades collectives (maître présent)

Le Vendeur définit un point de rendez-vous pour effectuer la balade canine. Cette dernière répond aux divers besoins du chien tels que la socialisation avec les congénères (physique), l'olfaction (mental), ainsi que les différents exercices proposés tout au long de cette randonnée.

Mantrailing

Cela consiste ainsi à retrouver une personne. Sport américain qui s'inscrit, à la base, dans un contexte de travail, avec des unités cynophiles (police, gendarmerie). L'attrait est tel que l'activité est aujourd'hui en plein essor chez les passionnés d'activités canines.

Tout est fait pour souligner les capacités de votre compagnon : son odorat, sa prise d'initiative et son ingéniosité.

À l'aide d'une odeur de référence (Ex. : t-shirt, casquette), le chien doit remonter la piste d'une personne disparue.

Lors des séances de mantrailing, nous pouvons faire du pistage ou questage.

Incident entre chiens en cours :

Il faut être conscient que le danger existe partout. Même si deux chiens (ou plusieurs) ont d'excellentes relations, il se peut qu'un jour cette amitié dérape (ponctuel ou récurrent). Des risques de blessures peuvent être engendrés sans préméditation. En aucun cas le Vendeur est responsable des bagarres et/ou morsures causées.

Les responsabilités civiles des deux propriétaires seront alors engagées pour prendre en charge les soins effectués sur le ou les chiens accidentés. Les propriétaires échangent leurs coordonnées et préviennent leur RC.

Personne n'est dans la tête du canidé et ne peut prévoir un tel revirement de situation.

Le Vendeur fait tout son possible pour avoir la meilleure entente de groupe.

Je veille toujours à respecter tant l'intégrité physique que morale de nos compagnons.

Chiens de 1ère et 2ème catégorie

Le Vendeur est assuré pour les chiens de catégorie. Cependant il se réserve le droit de ne pas prendre en charge le chien si le comportement de ce dernier est à risque. Selon la demande de prestation, le Vendeur peut les renvoyer auprès d'une personne plus apte à les prendre en charge.

Le Client s'engage à fournir les pièces constituant le dossier réglementaire du chien pour démontrer qu'il est en règle avec les nouvelles directives données par l'arrêté de 2008. Les séances ne débuteront que lorsque le chien sera en règle.

Le Client s'engage à fournir tous les papiers par mail à « contact@pattes4life.fr »

- Le carnet de santé avec le vaccin antirabique à jour
- L'attestation d'aptitude à la détention d'un chien de catégorie
- L'attestation d'assurance
- L'évaluation comportementale du chien
- Un certificat vétérinaire de stérilisation du chien pour la 1ère catégorie

Conformément à la législation en vigueur, les chiens de 1ère et de 2ème catégories doivent obligatoirement être tenus en laisse et muselés lors de toute séance d'éducation (en extérieur comme sur terrain clos). Il appartient au propriétaire de se munir de ce matériel. En cas de refus du propriétaire de museler son chien lors de la séance, Pattes 4 Life se réserve le droit d'annuler immédiatement le cours pour des raisons de sécurité et de conformité légale. Dans ce cas, la séance sera considérée comme due dans son intégralité et aucun remboursement ne pourra être exigé.

Le port de la muselière est obligatoire pour tout autre chien (quelle que soit sa race) si l'éducateur de Pattes 4 Life le juge dangereux ou agressif pour des raisons de sécurité.

EQUIN

Cours particulier équin

Le Vendeur se déplace au centre équestre dans lequel évolue le Client. La séance d'une durée de 1h maximum est personnalisée en fonction des problématiques du couple cavalier-cheval. Le Vendeur n'impose aucun délai pour l'accomplissement des cours particuliers. Le Client est libre de fixer les cours selon le rythme qu'il lui convient et en fonction des objectifs décidés avec le Vendeur.

Cours DUO équin

Si le Client trouve que les cours collectifs il y a trop de personnes, mais que les cours particuliers il se s'en trop seul, les cours DUO est la bonne solution. Dans un moment de convivialité et de partage, ils vous permettent de perfectionner votre technique équestre et de bénéficier d'un suivi personnalisé, avec une progression adaptée aux attentes de chacun. Créer, au sein du DUO, une émulation pour ensemble progresser. Le Vendeur se déplace au centre équestre dans lequel évolue le Client. La séance est d'une durée de 1h maximum.

Cours collectif équin (dédié aux centres équestres)

Le Vendeur aide le jeune cavalier ou l'adulte débutant à s'épanouir, accroître sa confiance en lui par le plaisir de l'équilibre et du contrôle du cheval. Cet apprentissage, lui permet de grandir et de nouer une grande relation de confiance et de respect avec l'animal.

Pour les plus expérimentés, le Vendeur aide à vous perfectionner et à atteindre vos objectifs lors de séances à la fois conviviales et dynamiques.

Le Vendeur se déplace au centre équestre. La séance est d'une durée de 1h maximum.

Stage équin

Le Vendeur organise des stages équestres personnalisés à la demi-journée ou la journée complète. Ils sont accessibles à des cavaliers de tout niveau, accompagnés de leur propre cheval. L'obstacle, le dressage, le travail à pied, ou bien d'autres disciplines, sont dans mon domaine de compétences pour satisfaire vos souhaits.

Le Vendeur se déplace au centre équestre dans lequel évolue les Clients.

Travail du cheval

Le Client confie son cheval pour que ce dernier soit travaillé à pied ou monté. Un programme est prévu spécifiquement pour l'animal afin de le remettre en forme ou de perfectionner les acquis.

La séance que le Vendeur effectue avec le cheval dure 1h à 1h30 en fonction de la thématique.

Le Vendeur se déplace au centre équestre dans lequel se trouve l'équidé.

Le Vendeur fait son possible pour que chacun évolue à son rythme et dans des bonnes conditions. Des risques de blessures peuvent être engendrés (cheval qui rue, pied sous le sabot,..) sans préméditation. En aucun cas le Vendeur est responsable des blessures causées par l'animal.

Je veille toujours à respecter tant l'intégrité physique que morale de nos compagnons.

Des frais de déplacement ou de location d'infrastructures peuvent être ajoutés.

PAIEMENT & ENGAGEMENT DES PRESTATIONS

Article 1 : Engagement, annulation, retard, validité

Engagement

Les demandes d'entretien et d'intervention proposées par e-mail, formulaire de contact ou par téléphone engagent le Client à compter du début de l'intervention sur le lieu privé de l'entretien.

Annulation

Les entretiens ou séances d'éducation peuvent être annulés jusqu'à 48h à l'avance. Passé ce délai, aucun report ou remboursement ne sera effectué et la prestation serait considérée comme effectuée et dû par le Client. A l'exception d'un imprévu qui se passerait le jour même et où le Client serait dans l'impossibilité de prévenir de l'annulation : accident, décès dans la famille (le jour même du rendez-vous).

Aucune annulation des forfaits d'éducation individuels ou collectifs n'est possible. Les forfaits d'éducation canine ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessible à une autre personne. Si le Vendeur doit exceptionnellement annuler des cours, il s'engage à avertir au plus vite le Client et à lui proposer une autre date qui conviendrait aux deux parties.

Retard

Le Vendeur effectuant ses services aux domiciles du Client, il est donc soumis aux conditions de la circulation parfois ralentie en fonction de l'heure. Il s'engage donc à prévenir en cas de retards éventuels dans un délai raisonnable. En revanche, pour toute séance à domicile, le Client s'engage à être présent à son domicile lors de l'arrivée du Vendeur. Tout retard éventuel serait donc déduit de la durée du rendez-vous.

Durée de validité (=Utilisé en intégralité avant la date de fin de validité)

- Forfait découverte & Forfait essentiel : 1 mois
- Forfait 3 séances individuelles : 2 mois
- Forfait 5 séances individuelles : 3 mois
- Forfait 5 balades éducatives : 6 mois
- Forfait 5 collectifs / 5 agility / 4 mixtes / 5 Duo agi / 5 Solo agi : 4 mois
- Forfait 10 collectifs / 10 agility / 10 mixtes : 5 mois
- Forfait 5 cours mantrailing : 6 mois
- Forfait 20 mixtes : 10 mois

Le bon cadeau quant à lui est valide pendant 6 mois.

Article 2 : Tarifs (voir en annexe page 16)

Le Vendeur se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. De par son statut d'entreprise individuelle, l'entreprise est soumise à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux en vigueur de 20 %. Les tarifs indiqués ne tiennent pas compte des frais de déplacement mentionnés sur le site et à régler en supplément de la prestation.

Article 3 : Modalité de paiement

Le Vendeur accepte le paiement en espèces ou par chèque ou virement bancaire ou "My Kookie".

Pour les cours d'éducation canine ou équine ainsi que les autres prestations, le Client doit verser la totalité du montant à chaque fin de séance.

Si plusieurs séances sont envisagées, un accord entre le Vendeur et le Client peut être mis en place pour un paiement en plusieurs fois. Dans ce cas-là, le paiement se fera par plusieurs chèques remis lors de la souscription du contrat et qui seront encaissés aux dates validées avec le Client ou bien, réglé par "My Kookie" lors de la relance de paiement.

Pour les virements et "My Kookie Pay", un délai de 7 jours est accepté le temps que l'argent soit crédité sur le compte du Vendeur. Au delà, cela entraîne une pénalité de retard.

Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée pour chaque facture non réglée dans les délais, quel que soit le nombre de jours de retard. Cette somme est due une seule fois par facture en retard.

Si Pattes 4 Life fait appel à une société de recouvrement, la facture devra être réglée par le Client.

Un délai de rétractation est prévu par l'article L121-21 du code de la consommation, uniquement en cas de "contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement". Cet article ne s'applique donc pas et aucun délai de rétractation ne peut être accordé.



PATTES 4 LIFE

Prestations

01.01.26 au 31.12.26



2 options possibles : **"découverte"** pour se lancer dans un programme de cours individuels et collectifs/agility ; travail de diverses thématiques (laisse, rappel,...).

"essentiel" est pour l'accès uniquement aux cours collectifs/agility et que le chien n'est pas de souci de comportement. Dans le cas contraire, il sera nécessaire de travailler d'abord sur les problèmes de comportement ou d'éducation.

Forfait découverte -205€- validité : 1 mois

Bilan complet	1h30 à 2h
Cours individuel	1h
Cours collectifs OU Agility co.	1h

Forfait essentiel -129€- validité : 1 mois

Bilan allégé	1h
Agility individuel	1h

Education canine

Bilan comportemental	1h30 à 2h	114 €
Cours individuel	1h	78 €
Forfait 3 séances individuelles validité : 2 mois	3h	222 €
Forfait 5 séances individuelles validité : 3 mois	5h	349 €
Conseil avant adoption	1h30 à 2h	114 €

Promenades (maitre absent)

Promenade éducative	30 min	20 €
Forfait 5 promenades éduc.	2h30	85 €
Promenade éducative	1h	25 €
Forfait 5 promenades éduc.	5h	110 €
Test promenade : explications	1h	35 €
Chien supplémentaire		4,50 €

Cours collectifs

Cours collectif	1h	30 €
Forfait 5 cours collectifs validité : 4 mois	5h	130 €
Forfait 10 cours collectifs validité : 5 mois	10h	230 €

Collectif / Agility /... 2e chien : 50% du prix initial

Collectif / Agility /... 3e chien : + 11€ à ajouter

Ex : 30 + 15 + 11 = 56 € 1 cours collectif avec 3 chiens

Agility

Cours agility	1h	36 €
Forfait 5 cours agility validité 4 mois	5h	160 €
Forfait 10 cours agility validité : 5 mois	10h	295 €
DUO : Cours agility	1h	42 €
DUO : Forfait 5 cours agility validité : 4 mois	5h	180 €
SOLO : Cours agility	1h	48 €
SOLO : Forfait 5 cours agility validité : 4 mois	5h	210 €

Mixtes : collectifs / agility

Forfait 4 cours mixtes (2+2) validité : 4 mois	4h	118 €
Forfait 10 cours mixtes (5+5) validité : 5 mois	10h	282 €
Forfait 20 cours mixtes (10+10) validité : 10 mois	20h	518 €

Autres activités

Mantrailing	2h	65 €
Forfait 5 cours mantrailing validité : 6 mois	10h	300 €
Balade collective avec maître. Peut-être déduit du forfait collectifs/mixtes	1h30	30 €

Les tarifs indiqués comprennent la TVA.



PATTES 4 LIFE

Prestations

01.01.26 au 31.12.26



Frais de déplacement

Zone 1 : maison à 1.9 km	0 €
Zone 2 : 2 km à 9.9 km	8 €
Zone 3 : 10 km à 19.9 km	13 €
Zone 4 : 20 km à 29.9 km	18 €
Zone 5 : 30 km à 42 km	25 €
+ de 42 km : surplus de km à	0,95 €
Péage en sus (1 A+R)	4 €
Péage en sus Annecy/Sallanches (1 A+R)	8 €

Pour les forfaits : multiplier au nombre de cours.

Modalité de paiement

En espèces ou par chèque ou via "My Kookie" (= virement). Pas de CB !

Pour toutes les prestations, le Client doit verser la totalité du montant à chaque fin de séance, merci.

Si paiement en plusieurs fois, des chèques seront remis lors de la souscription du contrat et encaissés aux dates validées avec le Client ou réglé via "My Kookie" lors de la relance de paiement.

Pour rappel, la pension canine et la garderie ne sont pas encore ouvertes.

Je vous tiens informé dès que le projet avance.

Merci pour votre patience.

Votre avis est important !

Chaque évaluation aide les propriétaires de chiens à s'orienter vers le bon professionnel, en toute connaissance de cause. Merci de prendre 2 petites minutes, pour évaluer votre expérience auprès de Pattes 4 Life.

Scannez directement le QR code ou bien : Ouvrez Google, recherchez "pattes 4 life", vous aurez sur votre droite la fenêtre de coordonnées ET les avis google. Cliquez sur xx AVIS Google et rédigez le vôtre.

Merci pour votre temps !



A bientôt pour de nouvelles aventures !
Justine et ses 4 pattes'

